

**Zeitschrift:** Revue historique vaudoise  
**Herausgeber:** Société vaudoise d'histoire et d'archéologie  
**Band:** 76 (1968)  
**Heft:** 3-4

## **Buchbesprechung**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 04.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## BIBLIOGRAPHIE

---

*August Forel, Briefe | Correspondance 1864-1927*, hrsg. von Hans H. Walser mit einem Vorwort von Manfred Bleuler, Berne et Stuttgart, Hans Huber, 1968, 558 p., portrait, fac-similés.

Parmi ces Vaudois dont il a souvent critiqué les travers, comme l'ont fait, avant et après lui, d'autres grands Vaudois, Auguste Forel est une figure de proue. Dans deux domaines — étude des fourmis et anatomie du système nerveux — ce savant s'est acquis un renom mondial. Son adhésion à la thérapie par l'hypnose, son apostolat antialcoolique, l'appui qu'il accordait au féminisme et au pacifisme, sa franchise en matière d'initiation sexuelle de la jeunesse l'ont, en dépit de son mépris des honneurs et de son besoin de solitude studieuse, rendu célèbre dans les milieux les plus divers.

Une telle notoriété justifie toute contribution à l'achèvement du portrait authentique d'un personnage dont la légende est prête à s'emparer et dont une histoire engagée pourrait donner une image partielle, déformée ou incomplète. Forel lui-même était si conscient de ce danger qu'il a pris soin de se peindre — sans complaisance — dans ses *Mémoires* parus en trois langues.

En 1948, à l'occasion du centenaire de la naissance de celui qu'il considérait comme l'un de ses maîtres, un entomologiste zurichois a rassemblé des souvenirs qui n'ont rien perdu de leur charme dans la traduction qu'en a donnée Robert Matthey<sup>1</sup>. A la lecture de ces pages vivantes, pittoresques, émouvantes, on éprouve l'envie d'en savoir davantage sur une personnalité aussi exempte de banalité. La publication, par les soins de Hans H. Walser, d'un premier choix de lettres, adressées à ou écrites par Forel, est donc la bienvenue.

La plupart de ces lettres proviennent de deux collections : celle de l'Institut d'histoire de la médecine de l'Université de Zurich et le « Fonds Auguste Forel » de la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne. En opérant un tri délicat parmi quelque six mille pièces, l'éditeur s'est efforcé d'illustrer, tour à tour, chacune des activités successives ou simultanées de Forel. Peut-être ceux qui s'intéressent exclusivement à l'une de ces activités estimeront-ils insuffisante la part qui lui a été réservée. Tel n'est pas notre sentiment. Et ne reste-t-il pas plus de cinq mille documents inédits à la disposition des chercheurs

---

<sup>1</sup> HEINRICH KUTTER, *Mes souvenirs sur Auguste Forel*, dans *Aspects scientifiques et littéraires du Pays de Vaud*, Lausanne, La Concorde, 1949, p. 30-41.

en mal de sujet de thèse ? Dans ce volume de 558 pages, la correspondance proprement dite en occupe 429. Elles sont suivies de 68 pages de notes et précédées d'une préface du professeur Manfred Bleuler<sup>1</sup> et d'une introduction remarquable. Il serait injuste de passer sous silence la part, discrète et efficiente, prise à l'élaboration de cet ouvrage par le D<sup>r</sup> Oscar L. Forel à Saint-Prex. La seule critique sérieuse que nous nous permettons concerne le système adopté pour les notes explicatives : il fait perdre beaucoup de temps au lecteur. Dans ce livre, trop riche pour qu'il soit question d'en pousser ici l'analyse, tout nous a intéressé : le document y fait revivre aussi bien l'histoire locale que l'histoire mondiale.

A propos des fourmis — la première des passions du jeune Forel — mentionnons les lettres de son contemporain Carlo Emery : ce savant italien d'origine vaudoise avait un caractère aussi marqué que celui de l'ami dont il partageait plus d'une idée. A lire ce que lui écrivaient His, Dèjerine, Oscar Vogt, on se rend compte de l'importance — parfois oubliée aujourd'hui — des travaux de Forel sur la structure et les fonctions de l'encéphale. Et une lettre de Carl Zeiss montre que Forel — certes peu enclin au luxe — ne regardait pas à la dépense quand il s'agissait de ses recherches microscopiques. Sur l'hypnotisme, voici des lettres de Liébeault, de Bernheim, de Dèjerine, d'Oscar Vogt, de Wetterstrand. Et dans un mot à sa sœur cadette, Forel réfute les arguments invoqués par des incompetents contre le traitement par la suggestion.

De Zurich, où il fait sa médecine, Auguste écrit déjà à sa mère, le 10 août 1870 : « ... je souhaite de tout mon cœur aux républicains, à ces « rouges » dont on a si horreur, de triompher bientôt de ces infâmes racailles de gouvernements absolus... Vive le Congrès de la paix, tout mal composé qu'il soit, et vivent les Etats-Unis d'Europe, car cette utopie pourrait bien finir par cesser d'en être une. » — Vers la même époque, c'est avec un humour sympathique qu'il parle des premières étudiantes admises à la Faculté des bords de la Limmat. Ces lettres écrites de Zurich montrent aussi que ce fils de viticulteurs — très soucieux, d'ailleurs, d'épargner à ses parents toute dépense superflue — accepte encore le tonneau de vin que lui expédie son père. Ce n'est qu'après s'être spécialisé dans la psychiatrie<sup>2</sup>, avoir passé six ans à Munich<sup>3</sup>, avoir ensuite, non sans hésitation, accepté la direction de la pétaudière qu'était l'Asile cantonal du Burghölzli, que Forel réalise l'étendue du fléau de l'alcoolisme. C'est alors le départ pour une croi-

---

<sup>1</sup> Le fils de l'élève et successeur d'Auguste Forel à l'Université de Zurich.

<sup>2</sup> A cette « belle époque » de la psychophysiologie, la neurologie faisait partie de la psychiatrie.

<sup>3</sup> Comme assistant de Bernhard von Gudden qui devait mourir tragiquement en même temps que son malade Louis II.

sade dans laquelle il s'engage à fond et définitivement... sans pour autant se désintéresser des fourmis. Dans cette guerre sainte, cet homme hostile à toute religion révélée aura plus d'une fois comme alliés des chrétiens pour la foi desquels il ne cachera pas son respect et qui, de leur côté, lui témoigneront un attachement indéfectible. Forel se voyait aussi chargé de la clinique psychiatrique à l'Université de Zurich. Pour ses assistants, il a été le grand patron qui devient ensuite l'aîné auquel on recourt souvent. Forel se surmène au point d'alarmer ses amis. Au cours d'une tournée de propagande en faveur de l'abstinence, il prononce trente discours en vingt-huit jours. « La Croix-Bleue, écrit-il en 1894 à sa sœur Gabrielle, ne suffit pas. Elle prend beaucoup moins dans la Suisse allemande que dans la Suisse française et reste confinée au milieu orthodoxe. Il faut à côté d'elle quelque chose qui s'étende à toutes les classes et à toutes les croyances. » Il fonde donc en Suisse des loges de Bons-Templiers, auxquelles il tient à donner un caractère laïque qu'elles n'avaient pas dans d'autres pays.

Une cause lui apparaît-elle liée au bonheur terrestre de l'humanité tout entière, Forel s'y donne sans compter. Mais il n'a jamais admis que, pour la faire triompher, on fasse appel à la violence. Quelque sympathie que lui aient inspirée le darwinisme et le monisme de Haeckel, il blâme ce savant de mettre la théorie de la sélection naturelle au service du pangermanisme dont il dénonce l'absurdité. Au cours de la première guerre mondiale, Forel a pris la défense de tous les pacifistes et antimilitaristes. Il a salué les débuts de la révolution russe. Mais il a condamné son évolution sanglante. Ennemi de toute dictature, il ne voulait même pas de celle du prolétariat <sup>1</sup>. Socialiste sincère, ami des humbles, sa préoccupation dominante était l'amélioration des conditions de vie de l'ouvrier, dont la dignité lui tenait particulièrement à cœur. Cela ne l'empêchait pas d'accueillir, dans sa maison d'Yverne, au lendemain de la débâcle des Empires centraux, la princesse Thérèse de Bavière qui s'était toujours intéressée à ses travaux sur les fourmis. Ni d'avoir pour ami le prince de Hohenlohe, pacifiste comme lui. Convaincu que vengeance et punition sont les moyens les plus sûrs d'entretenir la haine, Forel n'a que trop bien prévu les conséquences des traités de 1919. Malgré son ardeur de polémiste, Forel n'était pas un fanatique. Il est resté très lié avec son camarade d'études, le médecin ethnographe Otto Stoll. Dans ses lettres, ce fils de financier zurichois tente, à plus d'une reprise, d'insuffler sa modération à son bouillant ami. Forel n'était pas susceptible. S'il s'est, à l'occasion, montré sensible à quelque injustice commise à son égard, c'est qu'il ne se serait jamais permis un coup tordu.

---

<sup>1</sup> Rien de plus édifiant, à cet égard, que les lettres de H. Barbusse et de Romain Rolland.

De toutes ces lettres, deux sont particulièrement poignantes. Dans la première, Forel, frappé au cœur par la mort inattendue de son fils aîné, avoue à son vieil ami Stoll se sentir de nouveau la proie d'un pessimisme dont la réussite de son mariage avait guéri les symptômes. Et non moins émouvant est le message d'adieu de Richard Semon à Auguste Forel : meurtri par la mort de sa femme, convaincu de la baisse inéluctable de ses facultés intellectuelles, le grand biologiste a résolu de mettre fin à ses jours. Malgré ce fond de pessimisme, ou peut-être à cause de lui, Forel ne renonçait pas devant l'insuccès, mû qu'il était par un impératif moral très exigeant. Aux pontifes académiques du *Monistenbund* (P. G. Unna, Haeckel, Ostwald), il ne cachait pas son scepticisme quant à l'efficacité du sermon laïque auprès des gens simples qui ont plutôt besoin d'un rituel. Chez cet homme qui s'est voulu athée, il y a, décidément, des traits qui caractérisent les âmes religieuses. On ne peut s'étonner de son adhésion, dix ans avant sa mort<sup>1</sup>, au mouvement Bahahi, religion universelle sans dogmes précis, que n'eût pas désavouée le vicaire savoyard, mais religion quand même.

En cherchant à reconstituer, à travers cette correspondance, la personnalité d'Auguste Forel, nous n'avons pu nous empêcher de la rapprocher de celle d'un autre grand Vaudois, Charles Gilliard. Le paradoxe n'est qu'apparent. Si, sur la plupart des points, Charles Gilliard professait des opinions diamétralement opposées à celles d'Auguste Forel, il était, comme lui, un pessimiste invétéré, se refusant à la métaphysique mais de morale rigide, méprisant les encouragements de la popularité et sacrifiant ses aises pour suivre ce qu'il croyait son devoir.

CLAUDE SecrÉTAN.

JEAN-FRANÇOIS Poudret, *Enquêtes sur la coutume du pays de Vaud et coutumiers vaudois à la fin du moyen âge. Contribution à l'étude des rapports entre coutume et droit écrit*, Bâle et Stuttgart, Helbing & Lichtenhahn, 1967, v + 70 p. (Ius romanum in Helvetia, III.)

Quoique voisine immédiate des pays de droit écrit (Savoie, Pays de Gex), la Patria Vuaudi fut résolument pays de coutume, à l'exception toutefois de La Tour-de-Peilz, exception au surplus contestable en ce sens que cette ville ne faisait pas juridiquement partie du Pays de Vaud. L'historien ne manque d'ailleurs pas d'être frappé par l'unité de nos coutumes. Certaines régions périphériques, telles que Nyon, Payerne, La Roche, Corbières, avaient assurément des règles originales, mais la plus grande partie du pays était régie soit par la coutume de Lausanne,

---

<sup>1</sup> Il était parfaitement sain d'esprit, malgré l'hémiplégie qui l'avait frappé neuf ans plus tôt et dont il avait, en savant, étudié les symptômes sur lui-même avec une lucidité héroïque.

soit par la coutume de Moudon. Celle-ci finit même par être qualifiée de *consuetudo Patrie Vuaudi*.

Face à l'administration savoyarde, habituée à suivre le droit écrit, les sujets vaudois eurent parfois quelque peine à assurer le maintien de leurs règles coutumières. M. Poudret rappelle, au début de son ouvrage, quelques-uns de ces conflits.

Dans de telles conditions, la garantie du juge ordinaire (le châtelain), fréquemment invoquée au XV<sup>e</sup> siècle, revêtait une grande importance. En vertu de ce principe, le défenseur ou accusé ne pouvait être cité en première instance devant le bailli de Moudon (sauf pour certains délits particulièrement graves, tels l'hérésie, l'homicide, le brigandage), et le duc ne pouvait évoquer directement la cause devant ses conseils. Toutefois, dès 1430 (suppression de la juridiction intermédiaire exercée par le juge général des appellations), les causes furent portées, en appel, du bailli au conseil résident de Chambéry. De plus, on admit sans conteste, au XV<sup>e</sup> siècle, que le duc pouvait évoquer devant ses conseils (conseil résident avec le prince ou conseil résident de Chambéry) les causes concernant les seigneurs bannerets, c'est-à-dire les principaux vassaux.

Les conseils résidents étaient tenus de juger les causes vaudoises selon les coutumes vaudoises. Une ordonnance d'Amédée VI, de 1373, le dit expressément. Mais comment ces conseils pouvaient-ils appliquer des règles qui ne leur étaient pas familières? L'ordonnance précise que le conseil désignera, en cas de nécessité, une commission qui s'enquerra de la coutume.

Notre collègue décrit les rares enquêtes, toutes du XV<sup>e</sup> siècle, qui nous ont été conservées. Il montre qu'elles portent à la fois sur des points de fait et sur des règles juridiques. La preuve de la coutume était donc rapportée de la même manière que la preuve des faits. Comme le relève l'auteur, il n'y a pas lieu de s'en étonner outre mesure. Pays de droit écrit, la Savoie a ignoré l'enquête par turbe (c'est-à-dire par un jury chargé d'établir l'existence de la coutume), et cela jusqu'à la fin du moyen âge. Les informations sur la coutume suivaient dès lors les formes de l'instruction, inspirées directement de l'*inquisitio* canonique, telle que la décrit notamment le *Speculum juris* de Guillaume Durand. Contrairement à ce qui était le cas dans l'enquête par turbe, les personnes entendues ne jouaient pas le rôle d'un jury chargé de rendre un verdict sur la coutume, mais se bornaient à témoigner. Leurs témoignages pouvaient naturellement être discordants. S'ils concordaient, le juge savoyard était-il lié? Nous l'ignorons.

Comme la procédure d'enquête était assez lourde (et peut-être pas très sûre), l'autorité savoyarde se contentait souvent de consulter directement des experts en coutume appelés « coutumiers » (*costumerii*, *consuetudinarii*), choisis par la cour elle-même ou parfois désignés par les « bonnes villes » ou les Etats de Vaud. Il semble que les « coutu-

miers » aient tantôt délibéré en commun (afin de rendre une sorte de verdict), tantôt donné un avis individuel. M. Poudret estime plausible que les « coutumiers » exprimaient un avis collectif lorsqu'ils étaient unanimes, et que chacun était en outre interrogé par le duc ou ses conseillers pour connaître les motifs de son opinion et les précédents qui la fondaient (ceci à l'instar de l'enquête par turbe). Je me demande si les contradictions de nos textes ne s'expliquent pas surtout par une certaine ambiguïté affectant la fonction des « coutumiers ». Primitivement ceux-ci étaient sans doute de véritables assesseurs (cf. l'art. 72 de la charte de Moudon). Petit à petit ils devinrent des experts, des « témoins privilégiés » de la coutume. Cette hypothèse me semble confirmée par l'obscurité de nos textes en ce qui concerne la définition même du « coutumier ». Certaines sources l'identifient manifestement à l'assesseur, mais d'autres sont plus vagues. Il est certain, en revanche, comme le note M. Poudret, que les « coutumiers » se recrutaient principalement dans la noblesse et le notariat. Les traditions familiales jouaient un grand rôle : il y eut des dynasties de « coutumiers ».

Notre collègue relève qu'au témoignage de plusieurs « coutumiers » (et notamment de Barthélemy de Saint-Martin, dans la fameuse enquête de Chalon qu'il a eu le grand mérite de sortir de l'oubli), ces derniers rejetaient vigoureusement les subtilités du droit écrit (dessaisine-saisine, constitut possessoire, renonciations), et s'attachaient essentiellement à la volonté de l'auteur de l'acte juridique. On ne saurait naturellement récuser la valeur de ce témoignage, qui marque d'ailleurs la forte influence exercée chez nous par le droit canonique. Il me paraît toutefois que les « coutumiers » adoptaient souvent une position extrême, soit par mépris des notaires ignorants qui recopiaient aveuglément des formulaires, soit aussi, sans doute, parce que, plus que les autres praticiens, ils étaient soucieux de sauvegarder la coutume à l'encontre du droit écrit. Il serait sans doute imprudent de ne pas tenir compte de ces facteurs psychologiques.

D'autre part, en matière d'engagements pécuniaires ou de prêts de fongibles, l'officialité de Lausanne jouait incontestablement un grand rôle. Je regrette que M. Poudret garde un silence complet sur ce point. La menace de l'excommunication était couramment utilisée à l'encontre des débiteurs récalcitrants. Il est possible que certaines clauses insérées par les notaires dans leurs actes ne s'expliquent pas seulement par un respect aveugle du droit savant, mais aussi par leur souci de respecter les exigences de l'officialité.

Ainsi, grâce à M. Poudret, les problèmes relatifs à nos coutumes vaudoises s'éclairent et se compliquent tout à la fois. Les actes de la pratique ne doivent pas être considérés comme l'expression authentique, privilégiée, de notre droit. Inversement, il serait exagéré de tenir systématiquement pour pur fatras les clauses inspirées par le *jus scriptum*. Loin d'être figée en une « vérité » immuable, notre coutume

subissait les contre-coups non seulement de certaines luttes politiques, mais aussi des différences de formation et de condition qui opposaient les praticiens entre eux. Telle est la conclusion — toute personnelle — qui me paraît se dégager de l'ouvrage si riche de M. Poudret, qui ouvre aux historiens vaudois des voies presque entièrement nouvelles.

FRANÇOIS GILLIARD.

JEAN-CHARLES BIAUDET, *Edmond Rossier et la censure pendant la seconde guerre mondiale, 1939-1945*, in *Etudes de Lettres*, 1968, p. 49-139.

Le contrôle de l'information dans un pays neutre et démocratique, en temps de guerre, pose de redoutables problèmes. Le Conseil fédéral en 1939 le sait d'autant mieux que les incidents n'ont pas manqué, dans les années précédentes déjà, avec les pays totalitaires voisins, à propos de notre liberté de presse. Aussi, contrairement à ce qui se passait pour l'économie, il ne prépare aucune mesure particulière avant les hostilités, et, celles-ci ouvertes, il se hâte de se décharger de cette délicate question sur un service de l'état-major général de l'armée, la division Presse et Radio.

L'efficacité de celle-ci, malgré les pouvoirs de direction et de sanctions qu'elle détient, reposait sur le postulat que la presse suisse, presque unanime dans sa condamnation du nazisme, dans son adhésion aux autorités et à la défense du pays, et consciente en général des obligations qu'impose la neutralité, saurait faire preuve de retenue et exercerait une discrète auto-censure. Si tout ne s'est pas passé comme prévu, c'est que les stupéfiantes victoires des armées hitlériennes allaient rendre les dirigeants allemands toujours plus chatouilleux et faire vaciller en Suisse bien des convictions. Certes, aux très nombreuses plaintes des nazis concernant la presse, le Conseil fédéral n'a jamais répondu autrement qu'en défendant la liberté d'opinion, corollaire de la démocratie. Mais ces démarches ont un sens politique, comme la plupart des autres gestes de l'Axe : amener la Suisse à rejoindre l'ordre fasciste nouveau.

On ne le comprit pas toujours chez nous. Plusieurs responsables de la division Presse et Radio, pour ne citer que ce cas-là, crurent bon dès lors de faire du zèle et, sous prétexte de neutralité, infléchirent plus ou moins consciemment leur vigilance dans un sens qui ne s'exerçait plus qu'en faveur de l'Axe. Ils avaient certes des excuses, dans la mesure où, à plusieurs reprises, peuple et autorités, devant les triomphes fascistes, ont pu donner à penser qu'ils étaient prêts à sauver le pays en acceptant quelques-unes des conditions du vainqueur. Jeu d'autant plus dangereux que les Allemands le croyaient, comme ils croyaient aussi que seule l'élimination de Guisan pourrait établir des

rapports de confiance entre le Reich et la Suisse <sup>1</sup>, c'est-à-dire entamer l'alignement de notre pays.

Les ennuis d'Edmond Rossier avec la censure, tels qu'ils apparaissent au travers des lettres et des articles rassemblés ici, paraissent n'avoir eu en fait d'autre origine que sa foi, comme celle de Guisan, en la victoire inéluctable des Alliés. La très solide étude du professeur J.-Ch. Biaudet constitue donc plus que le rappel d'un événement local, une véritable approche de tout un aspect de notre politique de neutralité durant le second conflit mondial.

JEAN-CLAUDE FAVEZ.

EUGENE L. COX, *The Green Count of Savoy. Amadeus VI and Transalpine Savoy in the Fourteenth Century*, Princeton, Princeton University Press, 1967, XVI + 400 p., pl., portr., cartes, facs.

Si le passé d'une terre fascine volontiers les hommes qui y sont nés et y passent leur existence, il arrive aussi parfois qu'un chercheur se plonge dans l'étude d'un prince ou d'un Etat qui, en apparence, devrait lui être le plus étranger. C'est ainsi qu'un Américain, M. Eugene Cox, professeur assistant au Wellesley College, a effectué depuis plusieurs années des recherches sur la Savoie médiévale, qui, après une monographie sur la Bresse, ont abouti à la publication du présent livre.

Solidement documenté, fondé sur des recherches aux archives de Turin, Chambéry, Dijon, Grenoble et Genève, l'ouvrage se situe à mi-chemin du travail d'érudition et du livre destiné au grand public cultivé. Sa méthode de recherche l'apparente au premier genre, son principe d'exposition au second. Car il est à la fois une biographie du Comte Vert et une étude sur l'Etat savoisien de la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle. La première intention est la plus apparente, l'ordre des chapitres suivant les étapes de la vie d'Amédée VI, de la régence à la campagne de Naples, en passant par le traité d'échange de 1355, la lutte contre les Grandes Compagnies, l'obtention du vicariat impérial, la croisade, le meurtre de Philippe d'Achaïe, et la guerre contre les Visconti ; de plus, l'auteur s'est attaché à dégager la personnalité, à vrai dire fascinante, du Comte Vert, à la fois preux chevalier et politique réaliste, « chevauteur » féodal et prince de la prérenaissance

---

<sup>1</sup> En automne 1942, par exemple, la Wilhelmstrasse envisage, sur proposition du chargé d'affaires allemand à Berne, Köcher, la possibilité d'un « assainissement » progressif des relations germano-suisse. La première étape — indispensable — de cette opération d'alignement doit être, de l'avis de Köcher comme du secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, Weizsäcker, la mise à l'écart de Guisan. (Archives des Affaires étrangères, Bonn, Büro des Staatssekretärs, Schweiz, vol. 2, lettre « geheime Reichssache ! » de Köcher à Weizsäcker, 28 septembre 1942 ; et note St.S.710, Geheime Reichssache, de Weizsäcker, 4 décembre 1942.)

italienne. Les détails dont le texte et surtout les notes fourmillent renseignent le lecteur sur le contexte politique local et européen, l'entourage, l'administration, les finances, en un mot, le gouvernement du comté ; le fait que ces indications soient éparses dans les chapitres, et le ton volontairement narratif font qu'il serait vain, toutefois, de chercher un exposé systématique, un tableau complet de la vie et de l'organisation de la Savoie.

Pour traditionnel dans sa conception qu'il soit, l'ouvrage n'en renouvelle pas moins très utilement les travaux anciens — la dernière biographie, beaucoup plus sommaire, sur le Comte Vert étant celle de Cognasso, publiée en 1926. Contrairement aux compilations, qu'on s'étonne presque de trouver citées dans la bibliographie, de Hayward ou de Marie-José, il constitue un travail auquel on pourra se référer ; c'est ainsi que le chapitre sur la croisade élimine les vieilles erreurs de Datta (1826) répétées à satiété depuis lors par tous les historiens, même de la classe d'un Iorga ; au sujet de l'incident de Lanzo (1361), l'auteur adopte, à juste titre, une interprétation intermédiaire entre la version de la chronique de Servion et celle de Villani ; les appendices, en fin de volume, contiennent la discussion de points de détail, tels l'état de la question au sujet de la date de la fondation de l'Ordre du collier ou un utile aide-mémoire sur les bailliages et châtelainies.

Le volume comprend encore deux tableaux généalogiques, un *index nominum, locorum et rerum* (ce dernier répertoire étant particulièrement utile étant donné le plan de l'ouvrage), et une bibliographie qui a le tort de ne comporter que les travaux et les chroniques — alors que les références aux sources d'archives sont constantes dans les notes en bas de page — et de les citer pêle-mêle, par ordre alphabétique ; on est ainsi un peu surpris de voir Iorga voisiner avec Lamartine, et la chronique de Paradin suivre *l'Histoire de l'Etat byzantin* d'Ostrogorsky. Les quelques planches hors texte sont très intéressantes, telle la reproduction d'une fresque peu connue du palais épiscopal de Colle Val d'Elsa représentant le départ des chevaliers savoyards pour la croisade. Les trois cartes, utiles au lecteur américain peu familier de la géographie des pays alpins, sont trop imprécises dans le dessin et la datation du tracé des frontières.

Tel qu'il se présente, l'élégant ouvrage de M. Cox constitue une excellente biographie — la première en langue anglaise — que le public lira avec intérêt et que l'historien consultera avec profit. On attend la publication d'études sur l'histoire non dynastique de l'Etat savoyard, dont l'ascension pose des problèmes que l'auteur ne pouvait qu'esquisser.

JEAN-JACQUES BOUQUET.